



Pacte Mondial
Réseau France

TRANSFORMER SON ENTREPRISE POUR UN FUTUR DURABLE

MAI 2024



LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative volontaire de responsabilité sociétale des entreprises au monde. Elle soutient et accélère la transformation durable des entreprises et du monde des affaires.

Avec plus de 20 000 entreprises localisées dans plus de 160 pays, et 61 réseaux nationaux, **le Pacte Mondial des Nations Unies est la plus grande initiative de durabilité des entreprises au monde.** Le *United Nations Global Compact* vise à mobiliser un mouvement mondial d'entreprises et de parties prenantes, afin que le monde du business prenne toute sa part pour l'atteinte d'un monde meilleur.

20 000+
entreprises

4 000
organisations
à but
non-lucratif

Basée dans
167
pays

61
réseaux
nationaux



“ Je suggère que vous, les dirigeants de grandes sociétés réunis à Davos et nous, les Nations Unies, concluons un **pacte mondial** fondé sur des valeurs et des principes communs qui donneront un visage humain au marché mondial.

Kofi Annan

*Ancien Secrétaire général des Nations Unies,
le 31 janvier 1999, lors du Forum économique de Davos (Suisse)*

DIX PRINCIPES ET 17 ODD

Les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies constituent un cadre éthique et pratique pour rendre opérationnelle la durabilité des entreprises. Issus des déclarations et conventions des Nations Unies, ces principes universels définissent les valeurs fondamentales que les entreprises doivent intégrer dans leurs stratégies et opérations quotidiennes.



Adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, **les Objectifs de développement durable (ODD) constituent un plan d'action pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité**, nécessitant la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030.

Universels, inclusifs et interconnectés, ces objectifs appellent à l'action de tous et instaurent un langage commun universel. Les ODD représentent un cadre de référence pour agir, un outil de sensibilisation, une source d'opportunités économiques et un levier de collaboration multi-acteurs. **Les Dix principes sont le chemin de la durabilité, guidé par le phare des 17 ODD. Ensemble, ils fournissent aux entreprises les valeurs et la vision qui leur permettront d'apporter une contribution significative à la résolution des enjeux mondiaux les plus urgents.**

LES AMBITIONS DU PACTE MONDIAL

Accélérer et amplifier l'**impact collectif mondial des entreprises** en respectant les **Dix principes** et en atteignant les **17 ODD** grâce à des **entreprises et des écosystèmes responsables** qui favorisent la transition durable.

- **Accélérer** la voie de l'Agenda 2030, en tirant parti de la puissance des entreprises.
- **Traiter** l'intégralité des enjeux de l'ONU à l'échelle mondiale avec le Pacte mondial.
- Reconnaître que l'on ne peut pas agir seul et **collaborer** en incluant les entreprises de toutes tailles, dans tous les secteurs et dans toutes les zones géographiques.
- **Adapter** l'Agenda 2030 en langage business, et ce, auprès d'entreprises diverses.
- **Respecter** les Dix principes du Pacte mondial qui sont l'ADN du Pacte mondial et le socle d'engagement des entreprises.
- **Atteindre** les Objectifs de développement durable, qui sont un programme universel pour un future durable vers lequel s'orienter.
- Former les entreprises à **intégrer** des pratiques de durabilité au cœur de leurs stratégies.
- Promouvoir une action collective pour **transformer** les écosystèmes et mettre en place des cadres réglementaires soutenant la transition durable.



UNE INTÉGRATION DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Le mandat du Pacte mondial a été réaffirmé lors de la 76^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 2021. Cette démarche vise à renforcer la coopération entre l'ONU et ses partenaires. **Selon la résolution, le Secrétaire général de l'ONU apprécie l'engagement à préserver l'intégrité du Pacte mondial et reconnaît le travail des réseaux nationaux pour soutenir les objectifs de développement durable**, estimant qu'ils sont efficaces pour promouvoir les valeurs de l'ONU et faciliter les partenariats avec les entreprises. Cette résolution sera de nouveau discutée lors de la 79^e session en septembre 2024.



À QUOI MON ENTREPRISE S'ENGAGE-T-ELLE ?

L'entreprise doit **adresser une lettre type d'engagement auprès du Secrétaire général des Nations Unies**. Elle doit être **signée par le plus haut responsable de l'entreprise** et contenir les engagements suivants :

- **le respect et l'intégration des Dix principes** du Pacte mondial à la stratégie et les activités quotidiennes de l'entreprise ;
- **la promotion du Pacte mondial des Nations Unies et de ses Dix principes** dans sa sphère d'influence ;
- **le paiement d'une cotisation annuelle avant le 31 mars** (ou dans les 3 mois suivant l'adhésion) au Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, relais français officiel ;
- **l'engagement à progresser sur le chemin du développement durable, à travers la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP)**, dans laquelle l'entreprise décrit comment elle soutient les principes du Pacte mondial et les ODD.

LA COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS (CoP) :

La Communication sur le Progrès (CoP) permet aux entreprises de communiquer sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Dix Principes et la contribution à l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable. La publication d'une CoP offre également aux entreprises la possibilité de formaliser leurs engagements RSE, d'initier une démarche de progrès et de faire connaître leurs engagements.



LA CoP PERMET DE :

- **Construire** une crédibilité et un engagement fort de son entreprise en faveur des Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'atteinte des 17 ODD ;
- **Améliorer** continuellement ses performances en identifiant les points d'amélioration, en accédant à des conseils et en fixant des objectifs de durabilité ;
- **Mesurer et démontrer** aux parties prenantes ses progrès réalisés par rapport aux Dix principes et aux ODD, de manière cohérente et harmonisée entre entreprises ;
- **Se comparer entre entreprises du même secteur dans le monde entier**, en ayant accès à l'une des plus grandes sources de données gratuites, publiques et comparables sur la durabilité des entreprises.

LE RÉSEAU FRANÇAIS

Regroupant plus de 2 000 entreprises et 100 organisations, **le réseau français est l'un des plus importants réseaux nationaux du Pacte mondial des Nations Unies**. Fort de plus de 20 ans d'action au service de la transformation durable des modèles d'affaires, **le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France s'est doté d'un nouveau plan stratégique, à horizon 2030.**

STRATÉGIE 2024-2030

INFORMER ET FÉDÉRER

- Devenir le centre de ressources de référence sur le développement durable appliqué aux acteurs privés, intégrant le langage commun onusien ;
- Permettre la connexion des écosystèmes du secteur privé, institutionnel, associatif et académique pour démultiplier l'impact des initiatives pertinentes, au service de la responsabilité sociétale des entreprises, dans un dialogue ouvert et constructif ;

OUTILLER, CONSOLIDER L'ACTION DES ENTREPRISES ENGAGÉES

- Accompagner l'adaptation et la transformation des modèles d'affaires via des diagnostics partagés, des outils, des activités collectives et des expertises onusiennes, en s'appuyant sur les dispositifs existants et sur les leaders les plus expérimentés ;
- Offrir l'approfondissement et l'élargissement des thématiques de durabilité, adaptés à la diversité des expertises et des territoires de chacun - des multinationales aux petites entreprises ;

MOBILISER NOS MEMBRES ET PROMOUVOIR LEUR ACTION

- Développer la dynamique dans les régions à travers le partage des bonnes pratiques et d'une communauté d'entreprises engagées et ainsi mobiliser de nouveaux acteurs ;
- Concevoir des notes de positionnement afin d'orienter l'action des membres ;

ÉCLAIRER ET INFLUENCER

- Faire reconnaître la contribution du secteur privé aux Objectifs de développement durable et notamment l'expertise du monde francophone ;
- Porter la vision du secteur privé auprès de l'ensemble des instances (dont les politiques), au niveau français, européen et onusien ;
- Être un organe de consultation privilégié du Gouvernement et de l'ONU.



Le Pacte mondial est une organisation permettant de tous nous inscrire sur le chemin de l'Agenda 2030 (...) Nous veillerons à poursuivre l'articulation des enjeux au sein de cette initiative unique, poursuivre cette croissance dans les territoires et fédérer autour des principes universels des Nations Unies.

Florent Menegaux

*Président du Groupe Michelin,
et Président du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France*



NOTRE OFFRE DE SERVICES

Notre réseau propose chaque année des événements de premier plan et de multiples possibilités d'engagement pour aider votre entreprise à agir et à accélérer la transition vers un avenir durable. **Quels que soient votre taille, votre secteur ou votre niveau de maturité dans le domaine de la RSE**, vous trouverez des réflexions et des solutions pour vous aider à accélérer dans vos progrès sur la voie de la durabilité.

GROUPES DE TRAVAIL

- **Échanger entre pairs sur les méthodologies, les retours d'expériences et les bonnes pratiques.**

Les groupes de travail sont des espaces d'échange, favorisant la transmission des méthodologies, des expériences et des bonnes pratiques, ainsi qu'un meilleur dialogue entre les structures de tailles différentes, pour améliorer sa démarche durable.

Les thématiques de travail : RSE, Droits humains, CoP, Territoires, Finance durable, Grandes entreprises et PME, Transition écologique.

ACCÉLÉRATEURS

- **Se former pendant six mois sur des thématiques spécifiques liées à la durabilité des entreprises.**

Les accélérateurs sont **des programmes de formation internationaux** de courte période, conçus **pour accompagner les entreprises dans leur développement sur un sujet spécifique.**

Le réseau français propose les accélérateurs Climate Ambition, Target Gender Equality, PME, Business & Human Rights, Fournisseurs durables (*nouveau*).

ACADÉMIE

- **Se former en ligne aux enjeux du développement durable et de la RSE.**

La plateforme de formation du Pacte mondial permet **d'améliorer ses connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences autour du développement durable et de la RSE**, dans le but de contribuer à l'atteinte des ODD. L'Académie propose des cours en ligne, des sessions d'échange interactives animées par des experts et des séries de rencontres avec des acteurs de changement.

DYNAMIQUE TERRITORIALE

- **Participer à des événements sur le territoire français pour échanger sur les enjeux régionaux.**

S'appuyant sur 21 entreprises ambassadrices et des cercles régionaux, **le réseau local français organise des événements à travers le pays, pour promouvoir les Dix principes du Pacte mondial.**

OUTILS

- **S'instruire sur les meilleures pratiques de durabilité avec des études et des supports d'apprentissage variés.**

La bibliothèque du Pacte mondial propose des **guides, des boîtes à outils et des études** de cas sur les meilleures pratiques de RSE.

INITIATIVES THÉMATIQUES

- **Rejoindre des programmes thématiques en collaboration avec d'autres entités onusiennes ou partenaires.**

Par le biais des coalitions, **le Pacte mondial travaille en partenariat avec d'autres acteurs clés** afin d'intensifier l'action sur des questions économiques et commerciales essentielles telles que la gestion de l'eau et des océans, le climat et la finance durable.

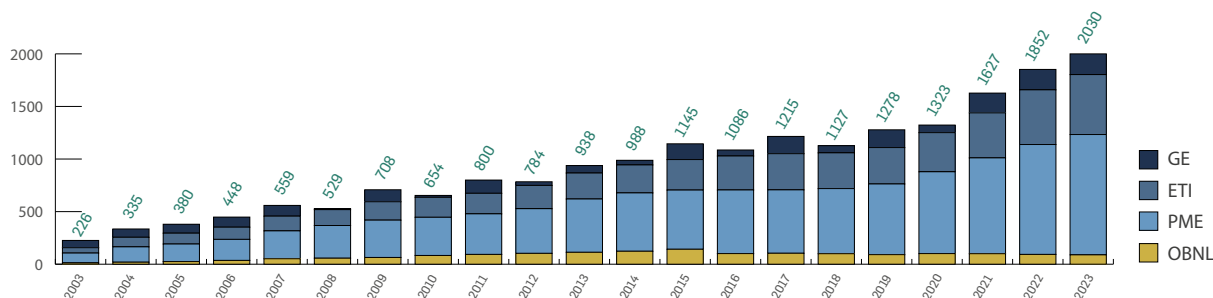


↑ **Rendez-vous en région à Pau, 2023**

UNE CROISSANCE CONTINUE

données au 18 mai 2024

ÉVOLUTION DES ADHÉRENTS



LE POIDS DU RÉSEAU FRANÇAIS

46 % des salariés du secteur privé en France

Source : étude de Boston Consulting Group (2020)

36 entreprises listées sur l'indice CAC 40

(dont 35 dans le réseau français)

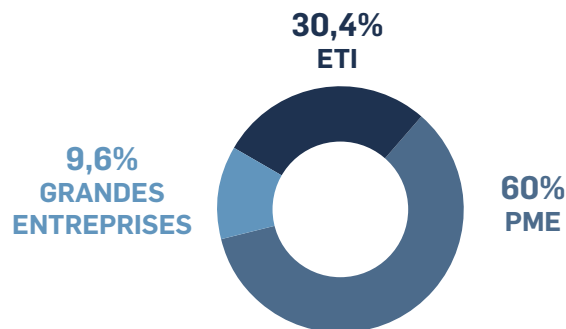
1 240 PME dont plus de la moitié issus du secteur tertiaire

(données au 6 mars 2024)

95 entreprises listées sur l'indice SBF 120

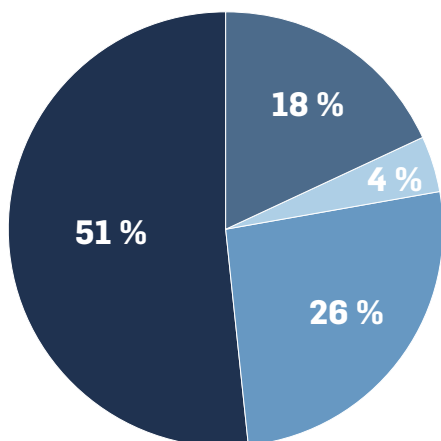
(dont 90 dans le réseau français)

ENTREPRISES ADHÉRENTES



TYPES DE SECTEURS REPRÉSENTÉS PAR LES PME ADHÉRENTES

- Secteur tertiaire (commerce, transports, activités financières, etc.)
- Secteur primaire (agriculture, pêche, activités extractives)
- Secteur secondaire (industries et constructions)
- Secteur diversifié



TYPE D'ADHÉRENTS DU RÉSEAU FRANÇAIS

PME	1 240
ETI	629
Grandes entreprises	199
Organisations à but non lucratif	75
Total	2 143

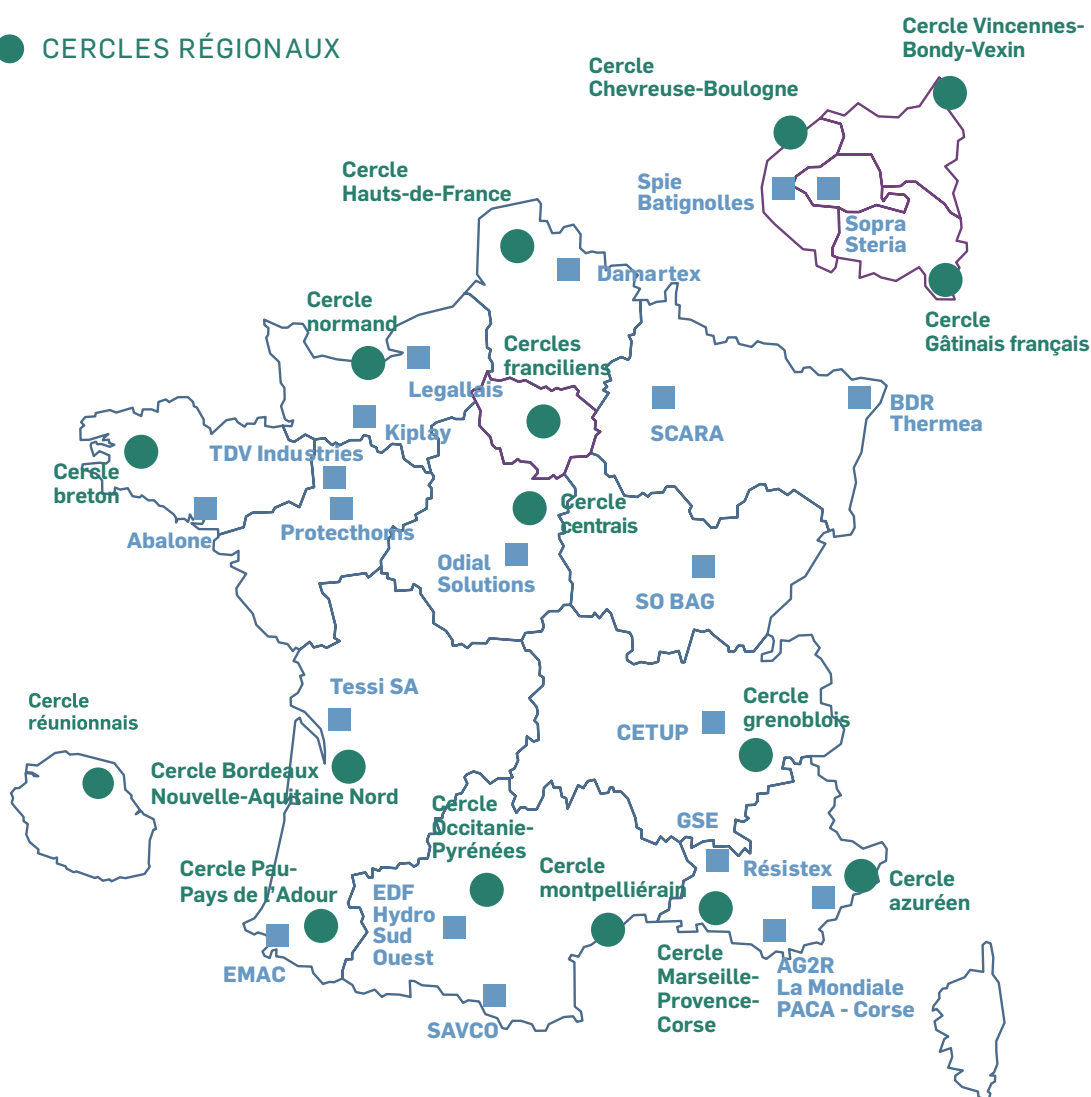
DYNAMIQUE TERRITORIALE

Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France organise des **cercles régionaux – des espaces réservés aux membres**, leur permettant de bénéficier de conseils d'experts et d'échanger autour de leurs bonnes pratiques. Aussi, **21 entreprises ambassadrices ont été nommées par le Conseil d'administration** afin de promouvoir les Dix principes et les 17 ODD auprès de leurs parties prenantes et sphères territoriales d'influence.

- **Les entreprises ambassadrices ont pour mission de promouvoir les Dix principes** du Pacte mondial de l'ONU **et les 17 ODD sur leur territoire** et auprès de leurs parties-prenantes.
- **Les réunions de cercles sont des espaces d'échange régionaux** exclusifs trois fois par an, favorisant l'appropriation des ODD grâce au partage de bonnes pratiques entre pairs.

■ ENTREPRISES AMBASSADRICES

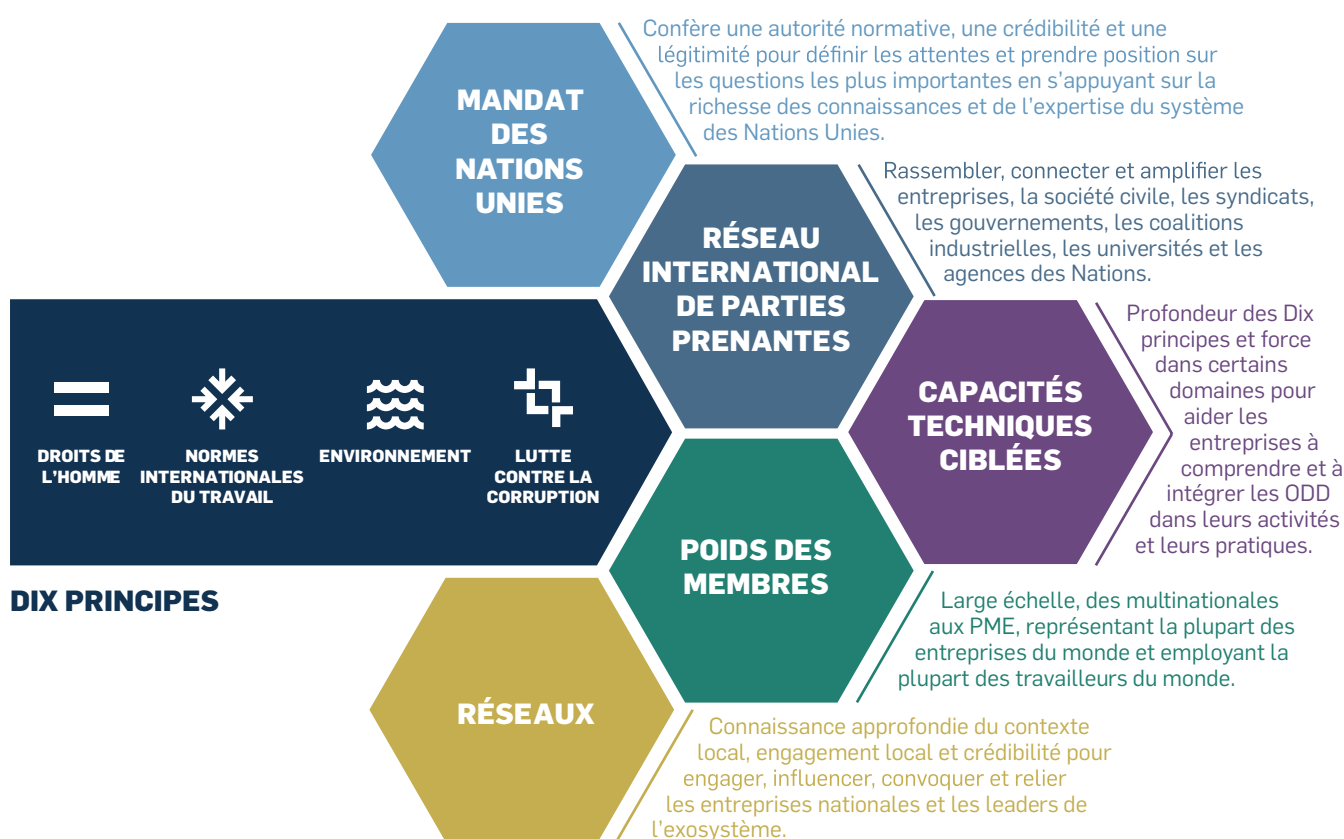
● CERCLES RÉGIONAUX



QUELS AVANTAGES À NOUS REJOINDRE

Le Pacte mondial des Nations Unies propose **un langage commun** pour la responsabilité sociétale des entreprises et offre un cadre d'engagement universel pour accompagner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, la complexité de leurs opérations ou leur localisation.

La participation au Pacte mondial des Nations Unies est ouverte à toute entreprise de plus de dix salariés engagée à mettre en œuvre les Dix principes du Pacte mondial et à communiquer chaque année sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces principes.



+12 Les entreprises qui adhèrent aux Dix principes du Pacte mondial obtiennent en moyenne **12 points** de plus sur leur score Ecovadis et une meilleure performance RSE.

Source: EcoVadis (2019). Commitment vs. Practice: A Comparison of CSR performance of the UN Global Compact Signatories vs. Non-signatories

ÉVÉNEMENT INTERNATIONAUX

Les membres du Pacte mondial ont accès à **plus de 200 événements virtuels et en direct organisés aux niveaux mondial, régional et national**. Chaque employé d'une entreprise membre peut se joindre à ces activités pour apprendre et interagir avec ses pairs, des experts du secteur, la société civile et les Nations Unies. Nos événements mondiaux, tels que le Leaders Summit, rassemblent des dirigeants économiques et politiques du monde entier. Les événements de notre réseau local se concentrent sur les priorités nationales et aident à relier les participants aux dialogues internationaux.

BARÈME DE COTISATIONS

Pour adhérer au Pacte mondial des Nations Unies, vous devez régler **une cotisation annuelle avant le 31 mars** (ou dans les 3 mois suivant l'adhésion) au Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, relais français officiel.

Voici le barème de cotisation en vigueur :

Applicables au 1^{er} janvier 2024

Chiffre d'affaires consolidé	Cotisation	
	Entreprises	Filiales*
Moins de 22 millions d'euros (Moins de 25 millions de dollars)	950 euros	500 euros
De 22 à 44 millions d'euros (De 25 à 50 millions de dollars)	1 750 euros	950 euros
De 44 à 220 millions d'euros (De 50 à 250 millions de dollars)	2 300 euros	1 750 euros
De 220 à 440 millions d'euros (De 250 à 500 millions de dollars)	4 500 euros	2 300 euros
De 440 à 880 millions d'euros (de 500 millions à 1 milliard de dollars)	7 000 euros	3 500 euros
De 880 millions à 4,4 milliards d'euros (De 1 à 5 milliards de dollars)	14 000 euros	7 000 euros
De 4,4 à 8,8 milliards d'euros (De 5 à 10 milliards de dollars)	20 000 euros	10 000 euros
De 8,8 à 26,4 milliards d'euros (De 10 à 30 milliards de dollars)	25 000 euros	12 500 euros
Plus de 26,4 milliards d'euros (Plus de 30 milliards de dollars)	30 000 euros	15 000 euros

* Filiales d'une entreprise adhérente au Pacte mondial des Nations Unies.

Pour rappel, le montant des cotisations est fixé par le Siège, le réseau français n'a que la possibilité de définir le montant des cotisations des filiales, conformément à ses statuts.

Pour une adhésion en cours d'année, l'intégralité du montant reste dû car la cotisation annuelle couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre et n'est pas calculée prorata temporis.

Si vous représentez une entreprise de moins de 10 salariés ou une organisation à but non lucratif, merci de prendre contact avec l'équipe du Pacte mondial de l'ONU - Réseau France, à l'écoute pour vous guider.

WWW.PACTEMONDIAL.ORG

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

DROITS DE L'HOMME

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi



ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin